



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 3 février 2006

Particules fines : l'agriculture accusée à tort

La forte concentration de particules fines dans l'air est actuellement le sujet de toutes les discussions. Sans aucun doute, les émissions de particules de suie constituent un problème sérieux, auquel il faut s'attaquer sans tarder. Avec ses tracteurs et ses machines, l'agriculture est également concernée. Toutefois, contrairement à ce que prétendent les gros titres de la presse du jour, elle n'est d'aucune façon responsable des dépassements des limites de concentration de ces particules que nous connaissons actuellement. A propos, quand donc avez-vous vu un tracteur tourner sur un champ ces dernières semaines? Les sols sont en effet profondément gelés et la végétation est en sommeil hivernal. L'agriculture ne saurait donc être rendue responsable de la situation préoccupante de cette période de l'année. On ajoutera que les dépassements les plus spectaculaires ont été enregistrés aux abords de villes, à proximité des noeuds autoroutiers les plus engorgés et le long des routes très fréquentées. D'ailleurs, le plan d'action contre les particules fines présenté le 16 janvier dernier par le président de la Confédération confirme cette réalité, puisqu'il ne prévoit aucune mesure pour les véhicules agricoles.

Toutefois, loin de nous l'idée de nier qu'à certaines autres périodes de l'année, les véhicules agricoles contribuent à la concentration de particules fines dans l'air. Il n'en demeure pas moins que le chiffre de 35 % articulé par certains est tout sauf réaliste. L'agriculture ne brûle en effet que 8,5 % de la totalité du carburant diesel consommé en Suisse. Et même si, en raison de leur technique de motorisation et de leur âge moyen, les tracteurs émettent davantage de particules de suie que les autres véhicules, on est en droit de se demander comment on pourrait atteindre de pareils chiffres.

L'agriculture est pleinement disposée à apporter sa contribution à la réduction des émissions dangereuses. Ce sont en effet les paysannes et les paysans qui sont les plus directement exposés à cet "air vicié". L'Union suisse des paysans n'a donc rien contre la création d'une obligation d'équiper les tracteurs neufs de filtres à particules. Comme elle l'a prouvé dans le domaine de la sauvegarde du climat, l'agriculture est directement intéressée à agir dans un environnement sain. Depuis 1990, elle a en effet réduit de 13 % ses émissions de gaz à effet de serre et contribué ainsi à permettre à la Suisse de pouvoir coller aux objectifs du Protocole de Kyoto.

S'agissant des particules fines, la balle est sans conteste dans le camp des politiciens. C'est à eux de veiller qu'à l'échelle de notre continent, on impose aux constructeurs d'équiper en série, donc à faible coût, les véhicules neufs coupables de ces émissions (voitures, camions, tracteurs, etc.) de filtres à particules.

Compléments d'information:

Jacques Bourgeois, directeur, mobile 079 219 32 33

Heinz Hänni, expert en environnement, énergie et transports, tél. 031 385 36 44

Sandra Helfenstein, responsable suppl. communication, tél. 056 462 52 21, mobile 079 826 89 74

www.sbv-usp.ch

info@sbv-usp.ch